

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2023.

Date d'édition/Date de révision 13 Février 2025

Version 5.01

Rubrique 1. Identification

Nom du produit : RAVEN 405 BLUE - B
Code du produit : 00465057
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Applications industrielles, Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.
Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.
Utilisations non recommandées : Non applicable.

Fournisseur : PPG Architectural Coatings Canada, Inc.
1550, rue Ampère, bureau 500
Boucherville (Québec) J4B 7L4
Canada
+1 450-655-3121

PPG Industries, Inc.
One PPG Place
Pittsburgh, PA 15272

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : (412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)

Renseignements Techniques : 888-977-4762

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Code du produit	00465057	Date d'édition 13 Février 2025	Version 5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B		

Section 2. Identification des dangers

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- Nocif en cas d'ingestion.
- Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mortel par inhalation.
- Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins)
- Provoque des brûlures du tube digestif.

Conseils de prudence

Prévention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: Garder sous clef.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

: Ne pas goûter ou avaler. Ce produit contient du formaldéhyde ou peut dégager du formaldéhyde à raison de plus de 0.5 ppm dans certaines conditions. Le formaldéhyde présente un danger connu de cancer et constitue un sensibilisant cutané ainsi qu'un sensibilisant respiratoire. Se laver soigneusement après manipulation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.
Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 9.6 % (orale), 20.8 % (cutanée), 65.8 % (par inhalation)

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
 Nom du produit : RAVEN 405 BLUE - B
 Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
m-Xylène a, a'–diamine	m-Phénylènebis(méthylamine); Xylènediamine (méta-); m-phénylènebis (méthylamine); m-xylène-α,α'-diamine; 1,3-phénylènediméthanamine; m-Xylène alpha, alpha'-diamine; benzène-1,3-diyl diméthanamine; α,α'-diamino-m-xylène; m-xylène-α,α'-ylènediamine	10 - 30*	1477-55-0
phénol ramifié, nonyl-4	p-Nonylphénol ramifié; 4-nonylphénol, ramifié	10 - 30*	84852-15-3
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)-	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-; Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], alpha-(2-aminométhylethyl)- omega -(2-aminométhylethoxy)-; .alpha.,.omega.-Diaminopolypropylene glycol; Jeffamine 400; Jeffamine D 600; polyoxypropylenediamine; Diaminopolypropylene glycol; Poly(oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)), alpha-(2-aminométhylethyl)-omega-(2-aminométhylethoxy)-; poly(oxypropylene)diamine; Poly(oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)), .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-; JEFFAMINE D-2000	7 - 13*	9046-10-0 (n = 2-6)
1,3-Bis(aminométhyl)benzène, polymérisé avec l'[isopropylidènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	(1,3-Phénylène)dimethanamine-2,2'-[propane-2,2'-diylbis(4,1-phénylène)oxyméthylène]]bis(oxirane) (1/1); 1,3-Benzenedimethanamine, polymer with 2,2'-[[1-méthyl-éthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis[oxirane]; Polymer(1,3-benzenedimethanamine - 1,1'-[isopropylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis[oxirane]; 1,3-Benzenedimethanamine polymer with 2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis[oxirane]; Reaction products of m-phénylènebis(méthylamine) with 2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	5 - 10*	110839-13-9
Diéthylène triamine	2,2'-iminodi(éthylamine); 3-azapentane-1,5-diamine; 2,2'-monodiéthylamine	3 - 7*	111-40-0
isophoronediamine	3-aminométhyl-	3 - 7*	2855-13-2

Code du produit	00465057	Date d'édition 13 Février 2025	Version 5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B		

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

	3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	1 - 5*	1761-71-3
Formaldéhyde polymérisé avec la benzènamine, hydrogéné	poly(methylenecyclohexanamine); High-boiling fraction of hydrogenation products of (reaction products of aniline and formaldehyde); Hydrogenated polymer of aniline / formaldehyde; Copolymer of benzenamine and formaldehyde, hydrogenated; Methyleneoxide, polymer with benzenamine, hydrogenated	1 - 5*	135108-88-2
Bisphénol A	4,4'-isopropylidènediphénol; 4,4'-isopropylidènediphénol; bisphenol A	1 - 5*	80-05-7
Phénol	phényléthanol; monohydroxybenzène; Acide carbolique; phénol, pur; phénol, brut	0.5 - 1.5*	108-95-2

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Mortel par inhalation.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Code du produit	00465057	Date d'édition 13 Février 2025	Version 5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B		

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Code du produit	00465057	Date d'édition 13 Février 2025	Version 5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B		

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Produit de décomposition thermique dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes d'azote Formaldéhyde.
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
Grand déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Code du produit	00465057	Date d'édition 13 Février 2025	Version 5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B		

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Précautions particulières** : Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
m-Xylène a, a'-diamine	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) Absorbé par la peau. C: 0.1 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) Absorbé par la peau. C: 0.1 mg/m³. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) Absorbé par la peau. Ceiling Limit: 0.1 mg/m³. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) Absorbé par la peau. P: 0.1 mg/m³. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) Absorbé par la peau. CEIL: 0.1 mg/m³.
phénol ramifié, nonyl-4 Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)- 1,3-Bis(aminométhyl)benzène, polymérisé avec l'[isopropylidènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane Diéthylène triamine	Aucun. Aucun. Aucun. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) Absorbé par la peau. OEL 8 heures: 4.2 mg/m³. OEL 8 heures: 1 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 1 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 1 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) Absorbé par la peau. VEMP 8 heures: 1 ppm. VEMP 8 heures: 4.2 mg/m³. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) Absorbé par la peau. STEL 15 minutes: 2 ppm. TWA 8 heures: 1 ppm.
isophoronediamine 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine) Formaldéhyde polymérisé avec la benzènamine, hydrogéné Bisphénol A	Aucun. Aucun. Aucun. IPEL (-) LECT: 5 mg/m³.
Phénol	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) Absorbé par la peau. OEL 8 heures: 19 mg/m³. OEL 8 heures: 5 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024) Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 5 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

	Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 5 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) Absorbé par la peau. VEMP 8 heures: 5 ppm. VEMP 8 heures: 19 mg/m³. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) Absorbé par la peau. STEL 15 minutes: 7.5 ppm. TWA 8 heures: 5 ppm.
--	---

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées	: Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.
Contrôles d'ingénierie appropriés	: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène	: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Protection oculaire/ faciale	: Lunettes protectrices contre les agents chimiques et écran facial.
Protection de la peau	
Protection des mains	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
Gants	: caoutchouc butyle
Protection du corps	: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire

: Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Couleur

Odeur

pH

Point de fusion

Point d'ébullition

Point d'éclair

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Inflammabilité

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

Tension de vapeur

Densité de vapeur

Densité relative

Densité (lb / gal)

Solubilité(s)

Coefficient de partage n-octanol/eau

Viscosité

% Solide. (p/p)

: Liquide.

: Bleu.

: Ammoniacale.

: Non applicable.

: Non disponible.

: >37.78°C (>100°F)

: Vase clos: 100°C (212°F)

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: 1.05

: 8.76

Médias	Résultat
l'eau froide	Non soluble

: Non applicable.

: Dynamique (température ambiante): Non disponible.

: Cinématique (température ambiante): Non disponible.

: Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm²/s (>21 cSt)

: 99.997

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules

: Non applicable.

Code du produit	00465057	Date d'édition 13 Février 2025	Version 5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B		

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
Matériaux incompatibles	: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	: Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes d'azote Formaldéhyde.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Dosage
m-Xylène a, a'-diamine	Rat - Orale - DL50	930 mg/kg
	Rat - Mâle, Femelle - Cutané - DL50	>3100 mg/kg
phénol ramifié, nonyl-4	Rat - Inhalation - CL50 Gaz.	700 ppm [1 heures]
	Lapin - Cutané - DL50	2.14 g/kg
	Rat - Orale - DL50	1300 mg/kg
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-	Rat - Orale - DL50	2885 mg/kg
1,3-Bis(aminométhyl)benzène, polymérisé avec l'[isopropylidènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Rat - Cutané - DL50	2980 mg/kg
	Rat - Femelle - Orale - DL50	1000 mg/kg
Diéthylène triamine	Rat - Mâle, Femelle - Cutané - DL50	>2000 mg/kg
	Rat - Orale - DL50	1080 mg/kg
	Lapin - Cutané - DL50	1090 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées	0.07 à 0.3 mg/l [4 heures]
isophoronediamine	Rat - Orale - DL50	1030 mg/kg
	Rat - Cutané - DL50	>2000 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées	>5.01 mg/l [4 heures]
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	Rat - Orale - DL50	0.625 g/kg
	Lapin - Cutané - DL50	2.11 g/kg
Formaldéhyde polymérisé avec la benzènamine, hydrogené	Rat - Orale - DL50	300 mg/kg
Bisphénol A	Rat - Orale - DL50	3.25 g/kg

Code du produit	00465057	Date d'édition 13 Février 2025	Version 5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B		

Section 11. Données toxicologiques

Phénol	Lapin - Cutané - DL50 Rat - Cutané - DL50 Rat - Orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées	3600 mg/kg 669 mg/kg 0.34 g/kg 900 mg/m³ [4 heures]
--------	--	--

Produit Conclusion : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Dosage	Potentiel
m-Xylène a, a'-diamine	Rat - Peau - Hautement irritant	Durée du traitement/de l'exposition: 4 heures Période d'observation: 4 heures	-
phénol ramifié, nonyl-4	Lapin - Peau - Érythème/ Escarre	-	Potentiel d'irritation: 4

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Résultat
m-Xylène a, a'-diamine	Souris - peau OECD 429	Résultat: Sensibilisant
isophoronediamine	Cochon d'Inde - peau OECD 406	Résultat: Sensibilisant

Peau

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Respiratoire

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Phénol	-	3	-

Cancérogène Code de classification:

IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4

NTP: Est un cancérigène humain connu; Raisonnablement prévu comme un cancérigène pour les humains

OSHA: +

Non inscrit/Non réglementé: -

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Code du produit	00465057	Date d'édition 13 Février 2025	Version 5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B		

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Diéthylène triamine	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Bisphénol A	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (orale) - Catégorie 2
Formaldéhyde polymérisé avec la benzènamine, hydrogené	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins) (orale) - Catégorie 2
Phénol	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : peau.
 Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système nerveux, le système reproducteur, foie, tractus gastro-intestinal, système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée, tissu musculaire.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation : Mortel par inhalation.
Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleur
 larmoiement
 rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleur ou irritation
 rougeur
 la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleurs stomacales
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Ce produit contient du formaldéhyde ou peut dégager du formaldéhyde à raison de plus de 0.5 ppm dans certaines conditions. Le formaldéhyde présente un danger connu de cancer et constitue un sensibilisant cutané ainsi qu'un sensibilisant respiratoire. Peut former des nitrosamines en présence de certaines matières organiques et sous l'effet de la chaleur. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux. L'exposition à la vapeur d'amine a été signalée comme provoquant un œdème cornéen transitoire décrit comme un voile bleu, un effet de halo, une vision trouble ou floue pendant plusieurs heures. Cette condition est généralement temporaire et ne provoque pas d'effets visuels permanents. Lorsque la protection oculaire appropriée spécifiée dans la section 8 est portée, l'exposition est considérablement réduite et la condition n'a pas été observée.

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Généralités

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Toxicité pour la reproduction

: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
RAVEN 405 BLUE - B	1042.3	2177.4	7543.6	N/A	0.27
m-Xylène a, a'-diamine	930	2500	4500	N/A	N/A
phénol ramifié, nonyl-4	1300	2140	N/A	N/A	N/A
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)-	2885	2980	N/A	N/A	N/A
1,3-Bis(aminométhyl)benzène, polymérisé avec l'[isopropylidènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]	1000	2500	N/A	N/A	N/A

Section 11. Données toxicologiques

bisoxirane					
Diéthylène triamine	1080	1090	N/A	N/A	0.05
isophoronediamine	1030	2500	N/A	N/A	N/A
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	625	2110	N/A	N/A	N/A
Formaldéhyde polymérisé avec la benzènamine, hydrogené	300	N/A	N/A	N/A	N/A
Bisphénol A	3250	3600	N/A	N/A	N/A
Phénol	100	669	N/A	N/A	0.9

Section 12. Données écologiques

Toxicité		
Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces
phénol ramifié, nonyl-4	Aiguë - CL50 0.221 mg/l [96 heures] Aiguë - CE50 OECD 0.044 mg/l [48 heures] Effet: Intoxication Aiguë - CE50 OECD 0.04 mg/l [72 heures] Effet: Population CE50 15 mg/l [72 heures]	Poisson Crustacés - Water flea - <i>Moina macrocopa</i> Algues - Green algae - <i>Raphidocelis subcapitata</i>
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-1,3-Bis(aminométhyl)benzène, polymérisé avec l'[isopropylidènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	CL50 OECD [Poisson, essai de toxicité aiguë] 8.72 mg/l [96 heures] CE50 OECD [Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate] 3.54 mg/l [48 heures] CE50 OECD [Algues, essai d'inhibition de la croissance] 1.83 mg/l [72 heures]	Algues Poisson Daphnie Algues
Diéthylène triamine	Aiguë - CL50 430 mg/l [96 heures]	Poisson
Formaldéhyde polymérisé avec la benzènamine, hydrogené	Aiguë - CL50 63 mg/l [96 heures] Aiguë - CE50 15.4 mg/l [48 heures] Aiguë - CE50 43.94 mg/l [72 heures]	Poisson Daphnie Algues
Bisphénol A	Aiguë - CL50 - Eau douce 4.6 mg/l [96 heures] Aiguë - CL50 - Eau douce 0.885 mg/l [48 heures] Chronique - NOEC - Eau douce 0.000174 mg/l [5 mois] Aiguë - CE50 OECD	Poisson Crustacés Poisson Algues - Green algae - <i>Raphidocelis subcapitata</i>

Section 12. Données écologiques

Phénol	1.32 mg/l [72 heures] Effet: Population Chronique - CE10 OECD 1189 µg/l [72 heures] Effet: Population Chronique - C110 - Eau douce OECD Âge: 24 heures 2.38 mg/l [21 jours] Effet: Reproduction	Algues - Green algae - <i>Raphidocelis subcapitata</i> Daphnie - Water flea - <i>Daphnia magna</i> - Néonate
--------	---	---

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Diéthylène triamine Formaldéhyde polymérisé avec la benzénamine, hydrogéné	87% [21 jours] - Facilement 0% [28 jours] - Non facilement

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
m-Xylène a, a'-diamine	0.18	2.69	Faible
phénol ramifié, nonyl-4	5.4	251.19	Faible
1,3-Bis(aminométhyl) benzène, polymérisé avec l' [isopropylidènebis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxirane	2.3	-	Faible
Diéthylène triamine	-5.58	4.47	Faible
isophoronediamine	0.99	-	Faible
4,4'-methylenebis (cyclohexylamine)	2.03	-	Faible
Formaldéhyde polymérisé avec la benzénamine, hydrogéné	2.68	209 à 219	Faible
Bisphénol A	3.4	43.65	Faible
Phénol	1.47	17.38	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

: Non disponible.

Code du produit	00465057	Date d'édition 13 Février 2025	Version 5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B		

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la **Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE** et à la **Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE** pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. **Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN2735	UN2735	UN2735
Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (m-Xylène a, a'-diamine, phénol ramifié, nonyl-4)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phenylenebis (methylamine), 4-nonylphenol, branched)	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (m-phenylenebis (methylamine), 4-nonylphenol, branched)
Classe de danger relative au transport	8	8	8
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Substances polluantes en milieu marin	(phénol ramifié, nonyl-4)	(4-nonylphenol, branched)	Non applicable.

Autres informations

- TDG** : La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.
- IMDG** : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.
- IATA** : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Code du produit	00465057	Date d'édition	13 Février 2025	Version	5.01
Nom du produit	RAVEN 405 BLUE - B				

Section 14. Informations relatives au transport

Proof of classification statement : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8), 2.7 (Marque de polluant marin).

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes de l'inventaire national

Inventaire du Canada (DSL) : Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Section 16. Autres informations

Veillez vous référer à la section 2 de ce document pour les classifications de danger du SGH. C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière.

Date d'édition/Date de révision 13 Février 2025

Organisation ayant préparé la FDS : EHS

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.